



Se protéger face aux risques majeurs



Livret de consignes à conserver.

Qu'est-ce que le DICRIM ?

C'est le Document d'information communal sur les risques majeurs, un document d'information préventif, validé par le conseil municipal, et obligatoire de par la loi. Il répertorie les événements hors du commun (canicule, inondation, séisme...), aux conséquences en général graves, susceptibles de se produire sur le territoire de la commune. Il recense aussi les mesures de sauvegarde destinées à y répondre et contient les données nécessaires à l'information des citoyens. Ainsi prévenus, ces derniers sont moins vulnérables.

Où le consulter ?

Dans cette brochure détachable, pensée comme un petit « guide civil et familial de gestion de crise » et destinée à être conservée, vous découvrirez le minimum à savoir. Ceux qui souhaitent approfondir le sujet peuvent se rendre à la mairie, au service Environnement, hygiène et sécurité des établissements recevant du public, pour consulter librement le dossier complet.

Ce document est-il vraiment nécessaire dans une ville comme Annecy ?

Oui. L'information préventive est une obligation pour les communes possédant, comme Annecy, un plan de prévention des risques naturels et technologiques. La ville a déjà connu plusieurs séismes, certes modestes à l'échelle mondiale, mais celui du 15 juillet 1996 par exemple est encore dans les mémoires. Les risques d'inondations y sont également bien présents : liés aux orages comme en 1992 dans le quartier des Balmettes ou aux débordements du lac.

Pour en savoir plus...

Contactez, à la mairie d'Annecy, le secrétariat du service Environnement, hygiène et sécurité des établissements recevant du public, tél. : 04 50 33 87 82.

“ Parce qu'Annecy n'est pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou d'un accident technologique, je me dois, en tant que Maire d'Annecy, d'accompagner les citoyens dans la connaissance et la gestion des risques auxquels la ville peut être exposée. Il est de ma responsabilité d'alerter, de protéger et de mettre à disposition de chacun toutes les informations nécessaires. Même si le danger ne semble jamais à notre porte, mieux vaut effectivement prévenir pour avoir les bons réflexes au bon moment. Et faire ainsi face à l'urgence dans les meilleures conditions.

Nous avons donc choisi de réaliser ce document, détachable, pour permettre à tous les Annéciens de conserver sous la main les conseils et consignes de sécurité à suivre.

En espérant que ces mesures ne soient jamais d'actualité, je vous souhaite une bonne lecture.”

Le Maire d'Annecy.



Se protéger face aux risques majeurs



Le risque sismique	4	Le risque tempête.....	12
Le risque inondation.....	5	Le risque incident sur le réseau d'eau potable.....	13
Le risque mouvement de terrain.....	6	Le risque fortes chutes de neige	13
Le risque industriel et le risque transport de matières dangereuses.....	7	Le risque incendie - effondrement d'immeuble	14
Le risque canicule	8	Le risque transport collectif	15
Le risque grand froid.....	9	Le risque alerte à la bombe.....	15
Les risques sanitaires	10	Les moyens d'alerte, les consignes générales et les numéros utiles	16
Le risque intoxication au monoxyde de carbone.....	11		

avant

- repérer les points de coupure eau, électricité et gaz,
- prévoir une radio et des piles de rechange.



le risque sismique

pendant

- rester où l'on est,
- **à l'intérieur :**
s'abriter sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur, s'éloigner des fenêtres, ne pas allumer de flamme,
- **à l'extérieur :**
ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer, s'éloigner des bâtiments à la fin de la secousse.

après la 1^{ère} secousse

- se méfier des répliques (une autre secousse peut suivre),
 - couper l'eau, le gaz et l'électricité si possible,
- en cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités,
 - sortir rapidement du bâtiment sans prendre les ascenseurs et se diriger vers un endroit isolé.

Rappel des consignes



avant

- **prévoir les gestes essentiels :**
 - mettre au sec les meubles, objets, matières et produits,
 - obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux,...
 - amarrer les cuves,
 - mettre à l'abri les véhicules,
 - faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.

le risque inondation



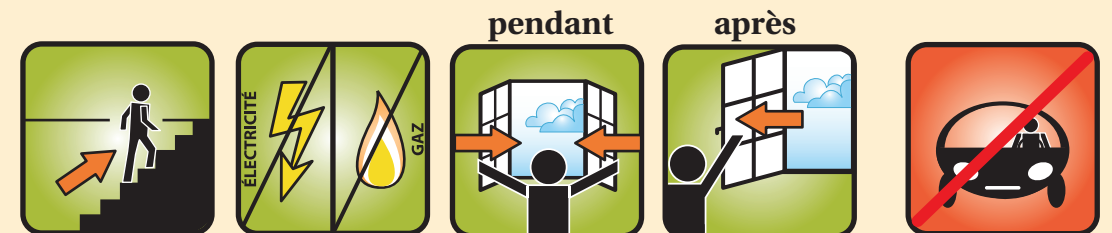
pendant

- refermer les portes, les fenêtres et les aérations,
 - couper le gaz et l'électricité,
- monter à pied dans les étages avec une réserve d'eau potable,
 - n'évacuer que si les autorités en ont donné l'ordre,
- laisser le téléphone branché mais ne pas encombrer les lignes.

après

- aérer et désinfecter les pièces,
 - chauffer dès que possible,
- ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

Rappel des consignes



avant

- en cas de craquement inhabituel, évacuer le bâtiment immédiatement,
- signaler à la mairie l'apparition de fissures ou d'un affaissement du sol, les modifications sur les constructions, les murs...

le risque

mouvement de terrain

pendant

- s'éloigner le plus vite possible de la zone dangereuse,
 - ne pas revenir sur ses pas,
- à l'intérieur, s'abriter sous un meuble solide et s'éloigner des fenêtres,
 - à l'extérieur, s'abriter derrière un obstacle,
 - ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

après

- évacuer le bâtiment et ne pas y revenir,
 - couper l'eau, le gaz et l'électricité,
 - empêcher l'accès au public,
- évaluer les dégâts et prévenir les autorités.

Rappel des consignes



avant

- connaître la signalisation des matières dangereuses pour mieux identifier les risques.

pendant

Si vous êtes témoin de l'accident :

- donner l'alerte aux secours (18 ou 112 à partir d'un téléphone portable),
- baliser le lieu du sinistre pour éviter un « sur-accident »,
- éloigner les personnes à proximité,
- ne pas déplacer les victimes sauf s'il y a un risque imminent d'incendie ou d'explosion.

Si vous entendez le signal d'alerte :

- rentrer dans le bâtiment le plus proche,
- se confiner : fermer et calfeutrer portes et fenêtres et s'en éloigner, boucher toutes les entrées d'air et arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage,
- couper le gaz et l'électricité,
- ne provoquer ni flamme, ni étincelle, ne pas fumer,
- n'évacuer que sur ordre des autorités .

le risque industriel &

le risque transport de matières dangereuses

après

- à la fin de l'alerte, bien aérer toutes les pièces du bâtiment.

Rappel des consignes





le risque canicule

- maintenir sa maison à l'abri de la chaleur (stores, rideaux, volets fermés),
- ne pas sortir aux heures les plus chaudes et ne pas rester en plein soleil,
- passer quelques heures par jour dans un endroit frais ou climatisé (se renseigner au préalable sur les lieux publics climatisés à proximité),
- manger normalement et boire fréquemment et abondamment en évitant les boissons sucrées, caféinées et surtout l'alcool,
- éviter de pratiquer une activité physique,
- mouiller son corps plusieurs fois par jour sans se sécher,
- être vigilant à son entourage, notamment aux personnes fragiles (personnes âgées, enfants...),
- demander conseil à son médecin en cas de santé fragile, ou lors de prise de certains médicaments.

Rappel des consignes



le risque grand froid



- éviter les expositions prolongées au froid et au vent (surtout la nuit) et les chocs thermiques brusques,
- s'habiller chaudement de plusieurs couches de vêtements dont un coupe-vent et imperméable,
- se couvrir le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid,
- s'alimenter convenablement et consommer des boissons chaudes, non alcoolisées,
- limiter les efforts physiques et brusques,
- ne prendre la route qu'en cas d'obligation forte et prévoir des boissons, des vêtements chauds et des couvertures, ainsi qu'un téléphone portable,
- chauffer correctement son logement, sans le surchauffer et assurer une bonne ventilation,
- appeler le 115 pour signaler les personnes sans abri ou en difficulté.

Rappel des consignes



Se renseigner au préalable à la mairie sur les risques, les consignes et l'alerte.

les risques sanitaires.



PANDÉMIE GRIPPALE

Si l'on est atteint :

- se couvrir la bouche lors d'une toux et le nez lors d'un éternuement, se laver les mains,
- se moucher et cracher dans un mouchoir à usage unique jeté dans une poubelle recouverte d'un couvercle.

Dans l'entourage des malades :

- porter un masque chirurgical,
- respecter les consignes qui sont communiquées.

En cas de grippe aviaire :

- éviter tout contact avec les volailles vivantes et mortes,
- prévenir la mairie en présence d'un oiseau mort (ne pas le ramasser).

VARIOLE

En cas de vaccination de masse :

- respecter le jour et l'horaire de vaccination communiqués lors de l'alerte,
- se rendre au centre de vaccination indiqué, si possible à pied.

NUCLÉAIRE

En cas de distribution de pastilles d'iode :

- se rendre, si possible à pied, au point de distribution le plus proche du lieu où vous êtes lorsque l'alerte est déclenchée,
- ne pas s'occuper des enfants qui sont pris en charge, les jours ouvrables par le personnel scolaire.

Rappel des consignes



avant

- faire contrôler chaque année son installation de chauffage et ramoner sa cheminée,
- demander, après tous travaux, un certificat de conformité au professionnel qui les a réalisés,
- dégager les voies d'aération de son logement, et bien aérer, même en hiver.

le risque intoxication au monoxyde de carbone



pendant

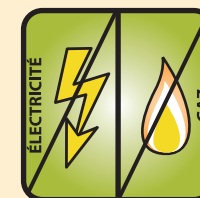
En cas de suspicion d'intoxication :

- aérer immédiatement les locaux,
- arrêter les appareils à combustion,
 - couper le gaz si possible,
- ne pas craquer d'allumette, ne pas allumer la lumière, ne pas téléphoner,
 - évacuer les locaux sans prendre l'ascenseur,
 - appeler les secours depuis l'extérieur.

après

- ne réintégrer les lieux qu'après avoir reçu l'avis d'un professionnel.

Rappel des consignes



avant

- rentrer tous les objets et le matériel susceptibles d'être emportés,
- gagner un abri en dur et fermer portes et volets,
- arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette,
- écouter la radio et suivre les consignes,
- annuler les sorties sur le lac et en rivière.

le risque tempête

pendant

- s'informer des messages météo, du niveau d'alerte et des consignes,
- limiter les déplacements et en cas de nécessité, rouler lentement en voiture,
 - débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision,
 - ne pas intervenir sur les toitures.

après

- réparer ce qui peut l'être sommairement,
- ne pas toucher aux câbles tombés par terre.

Rappel des consignes



le risque incident sur le réseau d'eau potable



En cas d'incident sur le réseau d'eau potable :

- ne pas consommer l'eau du robinet, même bouillie.

En cas de distribution de grande ampleur :

- se rendre aux points de distribution d'eau embouteillée indiqués lors de l'alerte.

- rester chez soi dans la mesure du possible,
- débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision,
- prévoir un éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable,
- se protéger des chutes et dégager la neige devant son domicile,
- n'entreprendre que les déplacements indispensables et se munir des équipements spéciaux,
- prévoir un équipement minimum en cas d'attente prolongée sur la route dans la voiture,
- ne pas quitter son véhicule sans l'autorisation des secours,
- respecter les conditions de circulation et déviations mises en place,
- écouter la radio pour respecter les consignes.

le risque fortes chutes de neige



Rappel des consignes



avant

- faire vérifier régulièrement ses installations d'électricité, de gaz et de chauffage,
- faire ramoner les conduits et cheminées une fois par an,
- être vigilant à tout ce qui peut être source de départ de feu (cigarette, briquet, allumette, plat sur le feu, produit inflammable à proximité d'une source de chaleur).



le risque incendie &

effondrement d'immeuble

pendant

Si le feu s'est déclaré dans votre logement :

- éteindre, si possible le feu dès sa naissance en jetant de l'eau ou en le couvrant d'un linge humide,
- évacuer les lieux rapidement en fermant la porte de la pièce en feu et de l'appartement,
- couper le gaz et l'électricité aux compteurs si possible,
- prévenir immédiatement les sapeurs-pompiers (18 ou 112).

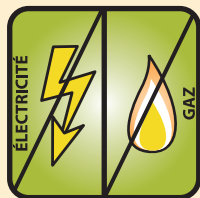
Si le feu s'est déclaré au-dessous ou sur votre palier :

- fermer les portes et les obturer avec des linges mouillés,
 - se manifester à la fenêtre pour être vu des secours,
 - en cas de fumée, se baisser vers le sol et se couvrir le nez et la bouche avec un linge humide.

Si le feu s'est déclaré au-dessus :

- sortir par l'issue la plus proche.

Rappel des consignes



Si vous êtes témoin d'un accident de transport :

- baliser la zone de l'accident pour empêcher un « sur-accident »,
- alerter les services de secours (le 18, le 17, le 15 ou le 112),
- ne pas toucher aux victimes en cas d'incendie.

le risque transport collectif



Si vous êtes témoin d'un attentat :

- prévenir immédiatement les secours (18 ou 112).

Si vous découvrez un objet suspect :

- ne pas y toucher,
- s'en éloigner et empêcher les passants de s'approcher,
- prévenir la police (17 ou 112).

le risque alerte à la bombe



En cas d'évacuation :

- respecter les consignes des autorités,
- se diriger vers les points de rassemblement,
- ne retourner chez soi que sur ordre des autorités.

Rappel des consignes





les moyens d'alerte



Le signal d'alerte a pour objectif la population de l'imminence d'une mettant en jeu sa sécurité. Il permet de les mesures d'urgence. Le réseau d'alerte est composé de 4 sirènes dont les essais ont lieu le premier mercredi de chaque mois à 12 heures.

d'avertir situation prendre annécien

Le signal de début d'alerte

Il consiste en 3 émissions successives d'1 minute chacune, séparées par des intervalles de 5 secondes, d'un son modulé en amplitude et en fréquence. Dès l'émission de ce signal, il faut se mettre à l'abri et écouter la radio aux fréquences suivantes : France Inter 97,4 Hz et France Bleu Pays de Savoie : 95,2 Hz.

D'autres moyens d'alerte et d'informations peuvent également être mis en place : les ensembles mobiles d'alerte (messages diffusés par des hauts-parleurs), la TV 8 Mont-Blanc et les panneaux digitaux lumineux.

..... Le signal de fin d'alerte

Il est un son continu, d'une durée de 30 secondes.
Il signifie que tout risque est écarté.

les consignes générales

Elles s'appliquent, dès l'alerte, quel que soit le risque, sauf consignes contraires données par les autorités lors de l'événement :

- se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche, si possible dans un endroit sans fenêtre (ne pas rester dans son véhicule),
- écouter la radio (97,4 Hz ou 95,2 Hz),
- ne pas aller chercher les enfants à l'école,
- ne pas téléphoner, sauf urgence médicale,
- ne pas fumer.



les numéros utiles

POMPIERS :..... **18** (ou 112 depuis un portable)
 POLICE :..... **17** (ou 112 depuis un portable)
 SAMU :..... **15** (ou 112 depuis un portable)
 MAIRIE :..... **04 50 33 89 89**
 MÉTÉO : **08 92 68 02 74**



Imprimé sur papier recyclé.